



FICHE D'INSCRIPTION > FITNESS ADULTE 2023 - 2024

Identité :

NOM : Prénom :

ADRESSE :

CP :VILLE :

TELEPHONE : EMAIL :

Je ne souhaite pas recevoir de newsletter des piscines de Saint-Brieuc Armor Agglomération

Pièces à fournir : carte d'abonnement, photo d'identité.

Tarifs et dates:

Abonnement annuel : du 11/09/2023 au 24/06/2024 ----- 190€

Abonnement Demi-Saison 1 : 11/09/2023 au 04/02/2024 ----- 105€

Abonnement Demi-Saison 2 : 05/02/2024 au 24/06/2024 ----- 105€

Abonnement par mois : De date à date ----- 25€

Carte d'abonnement ----- 4€

| | Lundi | Mardi | Mercredi | Jeudi | Vendredi | Samedi |
|-------|---|--|---------------------------------------|--|---------------------------|---|
| Matin | | | | | | CIRCUIT TRAINING 11h00-12h00 |
| Midi | BIKING 12h30-13h15 | RENFO/ CARDIO 12h30-13h15 | PILATES fondamental 12h15-13h15 | RENFO/FAC 12h30-13h15 Postural/ball | GYM- DOUCE 12h30-13h15 | |
| Soir | TOTAL BODY 18h00-18h45 | BIKING 18h30-18h30 | RENFO/ CARDIO 18h30-19h30 | RENFO/ CARDIO/ BIKING 18h30-19h30 | | Vos Coachs Sabrina Sandrine Jean-Jacques Sabrina Gurvan Aurélie Manu |
| | PILATES Intermédiaire 19h00-20h00 | TOTAL BODY 18h45-20h15 STRETCHING 30' | | | | |

Les horaires et cours de fitness sont modifiés lors des vacances scolaires.

CONDITIONS GENERALES :

Votre abonnement vous permet d'accéder à l'ensemble des cours proposés.

Plannings modifiés sur les petites vacances scolaires ; Arrêt des cours aux vacances de Noël.

Votre inscription n'inclut pas l'accès aux bassins avant ou après le cours.

Tout problème technique ou autre devant entraîner une fermeture de un ou plusieurs jours n'entraînera pas de rattrapage, ni de remboursement du ou des cours en question.

Le ou les cours manqués, du fait du participant, pour quelles que raisons que ce soient ne sont ni rattrapables, ni remboursables.

Le nombre de créneaux proposé sera maintenu sous réserve d'un nombre suffisant de participants.

Paiement et inscription :

N'oubliez pas de vous munir de la **carte d'abonnement** afin que nous puissions paramétrer votre nouvelle activité. **En l'absence de celle-ci lors de votre règlement, nous serons malheureusement obligés de vous la refacturer.**

Responsabilité : SBAA se dégage de toutes responsabilités en cas de vol.

EN CAS DE CESSATION DE L'ACTIVITE :

Pour des raisons médicales graves justifiant un arrêt définitif de la pratique de l'activité concernée (à l'appréciation de Saint-Brieuc Armor Agglomération), si vous souhaitez formuler une demande de remboursement, vous devrez demander par écrit à l'attention de:

Mr. Le Président de Saint-Brieuc Armor Agglomération
5 rue du 71ème Régiment d'Infanterie, CS 54403 – 22044 Saint-Brieuc cedex 2

Votre courrier devra rappeler l'activité pour laquelle vous sollicitez un remboursement ainsi que vos raisons.

Joindre obligatoirement à votre demande:

- Un certificat médical attestant de votre incapacité à pratiquer l'activité concernée (si vous motivez celle-ci pour raison médicale),
- Un RIB original pour un remboursement par virement si celui-ci est accepté.

Votre demande devra impérativement être formulée dans un délai maximum de 45 jours à compter du premier cours manqué après quoi elle sera rejetée d'office.

Lu et approuvé,

Le

Signature: